Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 056-245614383-20260310-C2026_051-DE

QUESTEMBERT COMMUNAUTÉ

DATE de CONVOCATION
2 MARS 2026

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 38
Présents : 29
Votants : 34
Procuration : 5

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 9 mars 2026

L'an deux mille vingt six, le neuf mars à 18h30, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis au siège de Questembert Communauté à Questembert, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. La séance a été ouverte sous la présidence de M. Patrice LE PENHUIZIC.

Étaient présents :
M. Michel GRIGNON, Mme Sophie JUBIN, M. Bernard CHAUVIN, M. Pascal HERVIEUX, Mme Simone MALVILLE, M. Cyrille KERRAND, M. Patrice LE PENHUIZIC, Mme Marie-Annick BURBAN, M. Serge LUBERT, Mme Sylvie GAIN, M. Pascal GUIBLIN, M. Joël TRIBALLIER, Mme Morgane RETHO, M. François HERVIEUX, Mme Marie-Claude COSTA RIBEIRO GOMES, M. Yann MEILLAREC, M. Jean-Pierre GALUDEC, M. Boris LEMAIRE, Mme Jeannine MAGREX, M. Jacky CHAUVIN, M. Maxime PICARD, M. Alain LOUIS, Mme Brigitte DELAUNAY, M. Jean-Pierre LE METAYER, Mme Marie-Christine DANILO, M. Frédéric POEYDEMENGE, M. Stéphane COMBEAU, M. Dominique BONNE, Mme Christine MANHES

Étaient absents :
M. Raymond HOUEIX, Mme Fabienne DAUPHAS, Mme Liliane LE SOURD, Mme Sylvaine TEXIER

Absent(s) ayant donné pouvoir :
M. Jean-Sébastien TAVERNIER a donné pouvoir à Mme Sophie JUBIN
Mme Claire MAHE a donné pouvoir à M. Bernard CHAUVIN
Mme Emilie GEVA a donné pouvoir à M. Pascal GUIBLIN
Mme Isabelle GUILLET a donné pouvoir à M. Jean-Pierre GALUDEC
Mme Rachel GUIHARD a donné pouvoir à M. Alain LOUIS

Secrétaire de séance : M. Stéphane COMBEAU

N°C2026_051 - ECONOMIE - Aides aux entreprises – Participation exceptionnelle de Questembert communauté au financement du dispositif régional PASS INVESTISSEMENT – Demande de RYO AFFUTAGE SERVICE à Caden

Rapporteur : M. Maxime PICARD, Vice-Président

La Région Bretagne a été sollicitée par l'entreprise RYO AFFUTAGE SERVICE, située à Caden, pour une demande d'avance remboursable au titre du dispositif PASS INVESTISSEMENT.
Cette demande d'aide concerne l'augmentation des capacités de production de l'entreprise par un investissement machine conséquent (budget estimatif : 850 K€) et la création de 3 emplois supplémentaires.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président de Questembert Communauté dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Dans ce même délai, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes.

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 056-245614383-20260310-C2026_051-DE

Pour mémoire, Questembert communauté accompagne l'entreprise dans son projet immobilier et c'est à ce titre que la Région Bretagne a proposé à la communauté de communes, par courrier daté du 13 octobre 2025, d'accentuer son implication dans le développement de ce nouveau projet industriel en participant financièrement au PASS INVESTISSEMENT.

Cette avance remboursable pourrait s'élever à 150 K€ maximum (soit 20 % des investissements matériels plafonnés à 750 K€). Ce dispositif est instruit et recouvré par la Région Bretagne elle-même dans un souci de simplification pour l'entreprise.

Après échanges en Commission économie de novembre 2025 et de février 2026,
compte-tenu du caractère majeur à accompagner le développement de RYO AFFUTAGE SERVICE sur Questembert communauté,
considérant que cette action s'inscrit pleinement dans la partenariat entre Questembert communauté et la Région Bretagne en matière d'actions économiques,

il est proposé de retenir une participation exceptionnelle de 20 000 € maximum, complétée par la Région Bretagne à hauteur de 130 000 €, dans la mesure où l'entreprise s'engage à maintenir voire développer son activité sur le territoire communautaire au moins le temps que la totalité de la créance soit recouvrée.

Une convention entre les deux collectivités devra être établie afin de gérer les modalités de remboursement : avance de 6 ans, 1 an de différé et 5 années de remboursement. Un projet rédactionnel est ci-annexé et doit être aménagé pour intégrer la clause géographique sus-visée.

Vu l'avis favorable de la Commission économie du 10 février 2026,
Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 26 février 2026,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, les membres du Conseil Communautaire décident :

- De valider aux conditions sus-visées, la participation exceptionnelle de Questembert communauté au PASS INVESTISSEMENT à hauteur de 20 000 € maximum dans le cadre de la demande d'aide de l'entreprise RYO AFFUTAGE SERVICE ;

- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant légal à signer la convention de participation multi-collectivité avec la Région Bretagne ainsi que tous documents liés à cette aide.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme
A Questembert, le 10 mars 2026
Le Président,
Patrice LE PENHUIZIC

QUESTEMBERT COMMUNAUTÉ
8 av. de la Gare
56231 QUESTEMBERT
CEDEX
02 97 26 59 51

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président de Questembert Communauté dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Dans ce même délai, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes.

Signé par : Patrice LE PENHUIZIC
Date : 10/03/2026
Qualité : PRÉSIDENT